

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Derek Grilli, maire,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Éric Bossé, maire suppléant de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance ordinaire ce 1^{er} décembre 2020, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présent en personne : M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault,

Sont également présent à la séance par voie téléphonique :

Est Absent : M. Derek Grilli, Maire,

2020-12-156

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2020-12-157

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 novembre 2020;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Avis de Motion Taxation;
8. Budget incendie;
9. Résolution MTQ PPA-ES;
10. Résolution MTQ PPA-CE;
11. Résolution MTQ ECDV;
12. Forfait téléphonique avocats;
13. Étalonnage débitmètre;
14. Questions de l'assemblée;
15. Affaires nouvelles;
15.1 Entente intermunicipale de voirie;
16. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

2020-12-158

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 novembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, et que le procès-verbal du 3 novembre 2020 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2020-12-159

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 1^{er} décembre 2020, telle que modifiée, pour un montant de 248 041.23\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202000287 à #202000347), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Une rencontre du comité intermunicipal de voirie s'est tenue et les prévisions pour l'année 2021 ont été regardées.

Le budget et le calcul des quotes-parts pour l'entente intermunicipal de voirie pour 2021 seront adoptés au cours de la présente séance.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. AVIS DE MOTION TAXATION**AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Dany Chapdelaine donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement de taxation numéro **2021-334** abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

8. BUDGET INCENDIE

2020-12-160

Attendu qu'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 11 novembre 2020, la Régie a adopté son budget pour l'année 2021;

Attendu que dans ce budget les dépenses sont estimées à 704 706.81\$, les revenus à 17 900.00\$ et les affectations de surplus à 86 980.00\$, établissant le montant estimé pour la quote-part à répartir entre les municipalités à 599 826.81\$;

Attendu que la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul exacte de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2021 n'est pas disponible;

Attendu que le budget 2021 de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil municipal de la municipalité de Lawrenceville adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité de Lawrenceville verse à la Régie pour 2021 une quote-part estimée à ce jour à 58 363.87\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. RÉOLUTION MTQ PPA-ES

2020-12-161

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Claude Jeanson, appuyée par Dany Chapdelaine, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Lawrenceville approuve les dépenses d'un montant de 38 010\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10. RÉSOLUTION MTQ PPA-CE

2020-12-162

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Dany Chapdelaine, appuyée par Annie Dussault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Lawrenceville approuve les dépenses d'un montant de 38 010\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. RÉSOLUTION MTQ PPA-ECDV

2020-12-163

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin Yamaska	2.39	Lait, produits agricoles, moulé, (2fermes laitière et un élevage porcin)	280
Rang 11	1.17	Lait, produits agricoles, moulé, (2fermes laitière et un élevage porcin)	280
Rue Beauregard	1.45	Lait, produits agricoles, moulé, (une ferme laitière)	265
Rue Dandenault	1.54	Bétail, produits agricoles, moulé, Bois, machinerie (2 entreprises manufacturières, et une ferme)	770
Rue De L'Église	0.39	Bois, machinerie (2 entreprises manufacturières).	720

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la Municipalité de demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 6.94 km.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. FORFAIT TÉLÉPHONIQUE AVOCATS

2020-12-164

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service du cabinet d'avocats DHC Avocats, pour une banque d'appels téléphoniques illimitée à 400\$ plus taxes, et un taux horaire de 150\$ pour les honoraires juridiques;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité retienne l'offre de service de DHC Avocats pour l'année 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. ÉTALONNAGE DÉBITMÈTRE

2019-12-165

Attendu que la municipalité doit procéder à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration tel que demandé par le ministère de l'environnement;

Attendu qu'une soumission a été déposée par SIMO pour un montant de 1 300\$ plus taxes,

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault;

Que le Village de Lawrenceville accepte la proposition de SIMO et procède à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration pour un montant de 1 300\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

15. AFFAIRES NOUVELLES**15.1 Entente Intermunicipale de voirie**

2019-12-166

APPROUVER LE BUDGET ET LA FACTURATION (RE : ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES DE TRAVAUX PUBLICS)

Attendu qu'il existe une Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Attendu que le Canton de Valcourt a présenté ses prévisions budgétaires 2021 pour cette entente, selon lesquelles la facture globale de chacune des municipalités a été établie sur un budget total de 216 249 \$ pour 2021, comme suit :

Bonsecours	41 931 \$
Canton de Valcourt	87 278 \$
Lawrenceville	45 182 \$
Sainte-Anne-de-le-Rochelle	41 858 \$

Il est proposé par le conseiller,
Appuyé par la conseillère;

Que la Municipalité de Lawrenceville accepte les prévisions budgétaires 2021 pour l'*Entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles* et les montants de la facturation trimestrielle connexes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-167

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine, à 19h55, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Éric Bossé, maire suppléant

François Paquette, directeur général